

Académie catholique de France

Le texte ci-dessous est l'aboutissement d'une réflexion menée par l'Académie catholique de France et la commission interdisciplinaire (biologie, philosophie, droit, théologie, pédagogie) qu'elle a spécialement constituée. Rédigé selon l'intention d'éclairer les esprits dans un contexte qui nourrit trop souvent la confusion des idées et la falsification des arguments, il voudrait servir la cause de ceux qui, éducateurs, parents, enseignants, religieux, sont confrontés aussi bien à des situations inédites de complexité, voire de souffrance, qu'à l'exigence de réponses fondées. Puisqu'il est destiné à fournir à titre contributif plusieurs clés d'un débat ouvert, ses auteurs et le signataire institutionnel de ces lignes se plairont à en recueillir les échos. Paris, le 25 novembre 2014.

Homme et Femme : condition sexuée et liberté

Déconstruction des stéréotypes du genre et altérité

Ces dernières années ont été introduites dans le débat public, en France et plus généralement en Europe, plusieurs thèses sur le statut de la relation masculin/féminin qui mettent directement en cause les principes anthropologiques les plus anciens. Si elles affichent de nombreuses questions inédites et invitent à la réflexion, il faut admettre que la « déconstruction des stéréotypes de genre » dont elles se font l'écho, voire le vecteur, constitue de fait une rupture culturelle.

Ce n'est pas le concept de « genre » comme tel qui suscite l'inquiétude, mais le discours de « déconstruction » des repères qui l'accompagne. Distinguer le sexe biologique de l'identité de la personne, refuser de tenir l'union des sexes pour un destin universel n'est en effet ni menaçant ni choquant en soi. Mais toute relativisation de la sexualité est vouée à l'échec si elle se limite à une réflexion sur les « *différents types de sexualité* » : la sexualité ne définit pas l'humain. La vie charnelle pensée comme seule fonction reproductrice ou conçue comme pure jouissance confine elle-même à l'absurde.

Le véritable problème se présente lorsque l'utilisation politique de positions scientifiques et/ou philosophiques, par ailleurs souvent mal interprétées, conduit à une certaine idéologie orientée vers l'indifférenciation des sexes. Tel est l'objet de la présente analyse.

Ces problématiques comportent des implications concrètes sur la procréation, la filiation et le rapport entre l'enfant et la société. Depuis un siècle, en Europe, plusieurs facteurs ont bouleversé le contexte du lien entre filiation et sexualité : l'hiver démographique dans lequel est entré notre continent, la chute de la mortalité infantile (passée de 11 % à 3 ou 4 pour mille en cent ans), l'évolution de la médecine (maîtrise des technologies de la procréation, diagnostic prénatal, manipulations

génétiques, etc.), enfin la déconnection entre la conjugalité et la parentalité. D'où le caractère indispensable d'une refondation de la réflexion sur la sexualité dans la société moderne ; les chrétiens peuvent y apporter leur contribution, tout comme l'Église catholique, pour laquelle rien de ce qui touche à l'humanité de l'homme n'est étranger.

L'objectif de ce document n'est certes pas de traiter des « études de genre » qui relèvent de la sociologie et qui sont traversées par différents courants*. Disons seulement que de nombreux travaux dans ce domaine ont été motivés par la prise en compte de la souffrance des personnes vivant une sexualité « différente » et rappelons que les chrétiens ne sauraient cautionner aucun discours de discrimination envers des personnes : loin de toute pratique de jugement, ils s'honorent de porter vers tous un regard respectueux et accueillant.

Dans la première partie de ce document sont décrites plusieurs positions actuellement prises relevant des domaines juridiques et scientifiques, en réalité symptomatiques du discours ambiant sur l'indifférenciation des sexes. Dans la deuxième partie, plusieurs pistes sont proposées permettant de ressaisir, d'un point de vue philosophique d'abord et d'un point de vue théologique ensuite, le lien entre sexualité, personnes et Alliance. La troisième partie forme une réponse possible aux enjeux pédagogiques corollaires, en insistant sur l'éducation affective et sexuelle, devenue prioritaire dans une société désorientée¹.

I – LES DISCOURS DE L'INDIFFÉRENCIATION

1. Dans le domaine juridique

Dans de nombreux textes administratifs ou juridiques récents, on lit plusieurs expressions symptomatiques de la vision tout à fait particulière de la sexualité que plusieurs institutions entendent promouvoir.

En premier lieu, la mention de « *l'identité de genre* » se retrouve dans plusieurs écrits émanant de l'Union Européenne, tel le rapport Estrela (accepté en commission au Parlement Européen, présenté au vote en décembre 2013 et finalement repoussé à quelques voix près²). Officiellement, cette expression fait « *référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance*³ ». On voit ici un parti-pris communautariste brisant l'universalité du couple homme-femme, en refusant de voir dans le réel autre chose que l'infini des singularités. Il s'agit d'un nominalisme social selon lequel chaque individu posséderait un sexe qui serait seulement une caractéristique « *assignée* » à la naissance. Ainsi, n'importe quel rôle de l'individu vis-à-vis de la filiation pourrait être justifié.

En second lieu, même si le fait de récuser toute violence, insulte et discrimination envers les personnes homosexuelles est bien sûr légitime, l'utilisation incessante de l'expression « *lutte contre l'homophobie* » est révélatrice de la volonté de faire de cette « *lutte* » un critère moral crucial. Ce slogan a été transformé en terme juridique dans le rapport Lunacek (officiellement dénommé « Feuille de route contre l'homophobie et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre »), adopté par le Parlement Européen le 4 février 2014⁴. Une telle mise en avant permet de justifier les demandes de reconnaissance officielle des couples de personnes de même sexe, dont celle du mariage avec d'éventuelles conséquences sur la filiation⁵. On assiste ici au fonctionnement d'un discours du

* Nous renvoyons à l'annexe 1 qui rassemble quelques éléments historiques utiles. Les notes sont placées en fin de document.

type « cheval de Troie » : au nom d'une lutte contre les discriminations, il s'agit de faire passer subrepticement un changement concernant la filiation, donc une modification du réel.

Troisième caractéristique du discours à l'œuvre au niveau juridique : le mépris du principe de subsidiarité. Le rapport Estrela marquait de façon aigüe le mépris de ce principe⁶, en prétendant réguler au niveau européen les questions relatives à la « *non-discrimination en raison de l'orientation sexuelle* » dans tous les pays au mépris des souverainetés nationales. De même, le rôle des parents était méprisé, puisque dans toutes les écoles la norme pour la représentation de la sexualité aurait été dictée par l'administration. Le rapport Estrela avançait exclusivement l'argument du « *Progrès* », l'évolution post-moderne devant nécessairement se produire dans le sens de l'indétermination.

Au niveau de la France, il est affirmé dans la loi de *Refondation de l'école* que tous les enseignants devront suivre une « *formation aux thématiques sociétales, lutte contre tous les stéréotypes comme ceux liés au genre* ». Une des priorités de l'école (dès le primaire) sera d'informer les enfants que toutes les formes de sexualité sont possibles et légitimes : il faut, y lit-on, « *dès le plus jeune âge, sensibiliser les élèves... à l'éducation à la sexualité, dans toutes ses dimensions*⁷ ».

Dans ces textes, l'argumentation implicite repose sur l'exigence d'égalité. Mais cette égalité revendiquée n'a pas de rapport avec l'égalité de tous devant la Loi comme nous le rappellerons plus bas. L'objectif visé est de modifier les comportements pour que l'égalité des sexes soit insensiblement ressentie comme une indétermination des sexes.

2. Dans le domaine biologique

Quelles que soient les interprétations qu'on peut en donner, il convient de rappeler que l'homme est, comme tous les mammifères, une espèce à reproduction sexuée. La dualité des sexes et la sexualité qui les rapproche constituent le processus physiologique assurant la pérennité de l'espèce. C'est là un pré-requis à toute discussion sur le sujet.

Afin de ne pas s'enliser dans de graves confusions et de nombreux malentendus, nous rappellerons d'abord quelques principes concernant la procréation, puis nous poserons la question de l'intersexualité en ses nombreux aspects, génétique, gonadique, anatomique, biologique) qui participent ensemble de la définition de l'identité sexuelle (dont on comprendra aisément qu'elle dépasse les seules données médico-biologiques). La plus grande attention doit être apportée à ces questions lorsqu'elles sont abordées dans des manuels scolaires, tant elles font appel à des connaissances et des nuances souvent difficiles à saisir.

La dualité des sexes est-elle nécessaire à la procréation ?

Certains futurologues affirment que la dualité des sexes ne sera bientôt plus nécessaire à la procréation. Les tenants de cette hypothèse, qui relève de la science-fiction et rejoint le monde du post-humanisme promis par certains, pourraient utilement se remémorer qu'il y a cinquante ans, les généticiens promettaient qu'une fois tous les gènes humains séquencés, la « machinerie humaine » n'aurait plus de secrets. Or le génome est désormais séquencé et, si la compréhension de son fonctionnement global est meilleure, le traitement des maladies génétiques a peu progressé. Cet exemple peut rappeler la modestie et l'humilité nécessaires dans l'anticipation des avancées de la science, car plus on progresse dans la connaissance et plus l'horizon des questions s'éloigne. Certes, dans la course au sensationnel, il est arrivé que les médias, impressionnés par les descriptions d'opérations chirurgicales de « changement de sexe », mentionnent inconsidérément qu'une personne de sexe mâle pourrait bientôt enfanter, tout comme certains avaient imaginé, voici déjà longtemps, la possibilité de « grossesses péritonéales » chez l'homme, achevées par une césarienne. Rien de tout cela

n'est aujourd'hui crédible, ni même envisageable pour de multiples raisons scientifiques (au rang desquelles il faudrait mentionner l'immunologie), alors qu'un des mystères de la grossesse est la tolérance de l'organisme féminin au « corps étranger » qu'est l'embryon, puis le fœtus. Rien ne permet, aujourd'hui, d'imaginer qu'une personne du sexe masculin puisse devenir l'équivalent d'une femme fertile.

De manière tout aussi hypothétique, il est avancé pour bientôt, la possibilité de *fabriquer* – on n'ose dire « concevoir » – des enfants à partir de deux pères. C'est tout simplement ignorer le rôle essentiel de certains mécanismes épigénétiques qui régulent l'expression complémentaire des gènes en fonction de leur origine parentale (empreinte génomique). Le changement de paradigme en matière de biologie sexuelle ne paraît donc pas justifié. Pourtant, certains argumentent sur l'éventualité d'un nouveau type de procréation « entre hommes » pour en tirer des conclusions sur le plan éthique. Ainsi, un philosophe utilise un article de biologie dont le titre laisse penser que créer une souris à partir de deux mâles serait possible⁸ et de façon symptomatique il affirme : « *Ce qui un jour apparaît contraire aux processus spontanés de la nature peut après apparaître conforme à ces processus. La science fait de la nature une norme seulement provisoire* ». Les préceptes moraux de la société occidentale seraient selon lui basés sur un attachement trop scrupuleux à des « *normes naturelles* ». S'il est indéniable que la réflexion éthique est sollicitée par certaines évolutions techniques (par exemple, un prématuré de 700 grammes réputé non-viable il y a quelques années, peut l'être aujourd'hui grâce aux soins de néonatalogie), en revanche, penser que ces évolutions peuvent modifier les normes morales est étrange.

Intersexualité

La démarche habituelle est, dès la naissance de l'enfant, de le déclarer fille ou garçon, en fonction des constatations anatomiques externes, singulièrement la morphologie de ses organes génitaux. L'intersexualité – c'est-à-dire l'état d'ambiguïté sexuelle d'une personne (plus ou moins marquée chez le nouveau-né) – peut être constatée dès la naissance et donner lieu à une réelle difficulté d'identification. Un bilan génétique, anatomique, biologique est alors nécessaire pour porter un diagnostic aussi précis que possible, définir les possibilités thérapeutiques et conseiller une orientation. La variabilité des ces états intersexués se trouve parfois utilisée comme argument pour justifier la substitution de la notion de « *spectre continu des identités sexuelles* » au modèle binaire masculin/féminin.

Ainsi, l'*Intersexual Society of North America* déclare nettement : « *Nous pouvons assimiler le spectre des sexes au spectre des couleurs... Dans la nature, il y a différentes longueurs d'onde qui expriment différentes couleurs que la plupart d'entre nous désignent par bleu, rouge, orange, jaune. Mais on décide de distinguer, par exemple entre l'orange et le rouge-orangé, seulement quand c'est nécessaire... De la même façon, la nature se présente à nous avec un spectre d'anatomie sexuelle.*⁹ »

Suivant cette ligne, certains biologistes-sociologues prétendent relever dans la biologie humaine un continuum entre trois catégories : « *femelle, intersexe et mâle* ». L'intersexualité ne serait pas une pathologie et son existence révélerait au contraire la vacuité de la notion normalisatrice de dualité sexuelle, simple commodité de langage destinée à faciliter la vie sociale. Pour soutenir cette position, Anne Fausto-Sterling évoque la forte prévalence des cas d'intersexualité : on en compterait 17 pour mille¹⁰. En réalité, si l'on ôte les syndromes qui ne comportent pas d'ambiguïté sexuelle, la prévalence est plus proche d'un pour mille¹¹.

Il est toujours dangereux de se référer à l'utilisation de prétendues données médicales et scientifiques, souvent insuffisamment comprises, pour étayer des théories sociologiques (les exemples d'instrumentalisation de la science dans le passé devraient inciter à la prudence).

On peut objecter un autre argument. Sur la distinction en trois catégories, il faut constater que, si

les deux premières, mâle et femelle, sont clairement définies, on trouve réunis dans « *l'intersexe* » toute une variété de situations qui relèvent de causes diverses et dont l'évolution peut être très différente¹². Il est probable, dans le cadre large et fluctuant des intersexualités, que des explications par nature très diverses seront apportées pour rendre compte des variations interindividuelles (comme c'est le cas pour l'ensemble des caractères physiques et physiologiques des personnes).

Les tenants de la théorie du « *spectre continu des sexes* », niant par hypothèse que pour l'intersexualité il puisse s'agir d'anomalies, peuvent ainsi justifier une déconstruction de la dualité des sexes. Dans le même esprit, on pourrait, d'ailleurs, nier la différence entre malades et bien-portants, puisqu'ils représentent, eux aussi, un spectre continu. Cette théorie biologique, exploitée par les promoteurs de la déconstruction du genre, imprègne désormais le grand public et introduit une grande confusion dans le débat sur l'égalité des sexes et les traitements équitables entre hommes et femmes. Voir par exemple, Geneviève Fraisse, qui défend l'idée de « *variabilité naturelle des sexes* », allant jusqu'à demander « *si la différence des sexes n'est pas une catégorie vide*¹³ » ; ou bien le site « Ligne Azur » affichant qu'il y a trois possibilités concernant le sexe biologique : « *mâle, intersexe ou femelle*¹⁴ ».

Laisant de côté les contraintes liées à la procréation, la dualité des sexes ne serait que convention sociale, l'identité sexuelle une notion flexible, malléable, impossible à définir de façon univoque. À partir de ce postulat – car c'en est un –, le transsexualisme serait une banalité (voir l'annexe 2 concernant quelques aspects du transsexualisme, qui est bien sûr différent de l'intersexualité) ; et il deviendrait légitime de solliciter une transformation anatomique pour « *passer d'un sexe à l'autre* » et satisfaire ainsi un besoin existentiel que nul ne saurait nier.

L'identité sexuelle dans quelques manuels scolaires

L'idée selon laquelle l'identité sexuelle est flexible et malléable se retrouve exprimée dans plusieurs manuels de biologie des classes de Première ES et L depuis 2011. Par exemple, après avoir traité des aspects purement biologiques sur le développement des organes génitaux, le manuel Hachette consacre deux pages à la question de l'identité et de l'orientation sexuelles. Y sont présentées des thèses sociologiques selon lesquelles l'identité sexuelle serait « *déterminée par la perception subjective que l'on a de son propre sexe et de son orientation sexuelle*¹⁵ ». Celle-ci serait à la fois le fruit d'une « *construction de l'esprit* » et d'attributs sexuels « *influencés par les attentes de la société et les normes culturelles* ». Ce manuel met l'accent sur le poids des normes sociales et du « *contexte socio-culturel* ». Cet environnement entrerait en interaction avec les données biologiques pour construire, à partir du donné biologique d'un individu, une identité sexuelle progressivement acquise : « *Le sexe biologique nous identifie mâle ou femelle, mais ce n'est pas pour autant que nous pouvons nous qualifier de masculin ou de féminin* ». Le manuel mentionne explicitement l'idée d'une « *identité sexuelle en débat* ».

Il est prévu que les professeurs, à propos de la différence entre sexe génétique et sexe phénotypique, abordent les questions d'intersexualité. Le risque de glissement idéologique est ici patent, dès lors que l'on prétend enseigner des questions médicales complexes à des élèves qui ne possèdent pas les bases nécessaires pour en saisir les enjeux. Une fois le trouble semé dans les esprits concernant l'ambivalence sexuelle « *manifeste dans la nature* », on suggère que le sexe *vécu* peut très bien ne pas être corrélé avec le sexe *assigné* à la naissance, ce qui conduit à imposer la sociologie comme une branche de la biologie.

Clairement, on veut imposer comme un savoir acquis qu'il faudrait apprendre ce qui relève des opinions à discuter, ce qui conduit à investir de l'autorité scientifique des théories

politiques normalement soumises à discussion. Une dérive de l'enseignement de la biologie se prépare. On instrumentalise la biologie en faisant croire que la dualité des sexes est sujette à caution.

Enfin, c'est dans de nombreux textes administratifs qu'on décèle la promotion de l'indifférenciation des sexes. En sollicitant l'élément de compassion (reliquat d'une culture postchrétienne) vis-à-vis de personnes présentant des souffrances liés à la sexualité, on en vient à affirmer que tous – et les enfants en particulier – doivent s'adapter pour vivre comme s'il n'y avait aucune norme. L'idéologie est à l'œuvre, qui ne cherche pas à harmoniser les vies des personnes, mais à reconstruire un nouveau monde où la filiation serait seulement choisie et où l'universel de la différence homme-femme n'aurait plus aucun effet juridique.

II. COMMENT PENSER L'IDENTITÉ SEXUELLE ?

1. *Déconstruction et liberté*

Arrêtons-nous sur l'expression « *déconstruction des stéréotypes de genre* », dont l'utilisation fréquente dans les médias atteste de l'imprégnation de notre société par le phantasme de la déconstruction (bien que la signification ainsi couramment prise par ce mot diffère notablement de son usage philosophique).

Dans les textes officiels¹⁶, les « *stéréotypes de genre* » sont définis de manière imprécise ; l'expression y est voisine de celle de « *rôles sexués*¹⁷ ». Dans une forme légère, ces stéréotypes constituent les idées préconçues des adultes sur l'orientation des enfants qui les conditionneraient quant au choix de leur métier (les filles pouvant hésiter à devenir maçonnes ou plombières et les garçons sage-femme ou, pourquoi pas, sage-homme). Dans une forme plus contraignante, ils instaurent un support permettant d'enseigner au petit enfant que l'on peut changer de sexe, que chacun peut sans conséquence choisir n'importe quelle orientation sexuelle, que deux mamans peuvent très bien avoir un enfant ensemble. Certaines déclarations se situent implicitement sur cette ligne : « *Déconstruire le genre, ce n'est pas dé-sexuer, ni dé-générer les êtres humains, c'est tout simplement admettre qu'il n'y a pas que deux sexes, ni deux genres, mais une multitude* ». Le but est clairement affiché : « *Il s'agit donc de déconstruire la complémentarité des sexes pour transformer en profondeur la société* », pour citer les propos de la sociologue R. Sénac¹⁸.

Construire, déconstruire, reconstruire

Il convient de revenir un instant sur le mot « *déconstruction* », qui se trouve employé systématiquement. « *Déconstruire*¹⁹ » une réalité, cela suppose qu'elle ait été construite. Et l'on peut bien le dire de toutes les conduites humaines. Toutes doivent à l'histoire et à l'éducation. Mais le mot « construction » est compris en l'espèce comme désignant un artefact. On glisse aussitôt « d'institué » à « construit », de « construit » à « culturel », de « culturel » à « conventionnel », de « conventionnel » à « arbitraire ». Derrière l'arbitraire, on entend débusquer enfin un pouvoir à l'œuvre. Assurément, toutes les conduites humaines sont instituées. Sont-elles pour autant arbitraires ? On apprend à marcher et à parler. Dira-t-on que marcher ou parler n'est pas dans la nature de l'homme ?

La distinction du féminin et du masculin est à l'évidence façonnée par des apprentissages. Est-elle pour autant arbitraire ? Les civilisations expriment diversement cette dualité ; mais, comme Margaret Mead le fait remarquer²⁰, il n'existe aucune société qui n'établisse pas cette distinction, quelque variable que soit l'attribution des caractères à l'un ou l'autre sexe ; la dichotomie se retrouve invariablement, dit-elle, dans toutes les sociétés. Il en va de « *l'assignation du sexe* » comme du prétendu arbitraire du signe critiqué avec pertinence par la plupart des linguistes : « *Décider que le signe linguistique est arbitraire, parce*

que le même animal s'appelle bœuf dans un pays et ochs dans un autre, équivaut à dire que la notion de deuil est arbitraire parce qu'elle a pour symbole le noir en Europe, le blanc en Chine²¹ ».

Déconstruire suppose encore que la réalité analysée soit faite d'éléments susceptibles d'être dissociés ou associés. La métaphore reste celle de la machine, comme chez Hobbes qui assimile la société à une horlogerie que l'on peut démonter jusqu'à sa plus petite partie puis remonter. Dans la construction, on s'attachera alors à la structure, soulignant que les éléments ne deviennent signifiants que par la forme qui les relie. Ainsi, dans un modèle resté mécaniste et technicien, déconstruire ne sera pas démolir mais prétendre reconstruire autrement les structures.

Nature et culture

Le discours de l'indifférenciation des sexes se manifeste également dans la revendication d'une dissociation entre la dimension biologique (la nature) et la dimension comportementale (la culture). Mais l'enfant, par exemple, ne peut accéder au langage s'il ne le reçoit d'abord ; de même, il ne devient un être sexué qu'en assumant le sexe qu'il a reçu. Un être supposé « vide » au titre de sa liberté, ayant ensuite à s'emplir selon son gré de contenus, est totalement inconcevable. Au nom de quoi formerait-il un choix s'il ne possède pas en lui les éléments d'une détermination ? Au contraire, l'enfant apprend à vivre avec un contenu déterminé – naturel et culturel – qu'il pourra façonner par la suite, en vertu de son esprit critique ; en tout cas s'il s'agit de culture : il pourra renier la religion que ses parents lui ont enseignée, choisir son mode de vie fonction de son vécu et de son expérience... Ce rêve du vide qui garantirait la liberté totale rappelle la colombe citée par Kant, dont il dit qu'à vouloir s'élever vers l'inconditionné, elle ne trouve plus d'air pour la porter. L'être humain devient singulier en passant par une particularité, et non pas en évitant les particularités. Il déploie sa singularité par sa manière inimitable d'être homme ou femme, non pas en prétendant n'être rien.

On ne saurait dissocier totalement la culture de la nature. Prétendre que seule la culture importe, que la nature n'existe pas et que nous pouvons « re-naturer » l'homme, en faire ce que nous voulons, c'est une forme contemporaine d'un totalitarisme de la pensée. Prétendre, à l'inverse, que seule la nature compte, jusqu'à promouvoir une forme, hautement discutable, de fixisme génétique serait tout aussi absurde ; comme le temps est fléché, l'homme a vocation à tenter d'améliorer sans trêve sa condition.

L'essentiel est de reconnaître les limites de notre puissance prométhéenne. Et de se demander humblement, en permanence, où est la limite morale et naturelle du possible ; ou si l'on préfère : ce que nous risquons de briser dans l'humain en voulant l'améliorer.

C'est aussi à « l'égalité des droits » que conduit l'idéologie sous-jacente aux textes mentionnés ci-dessus. Dans le jargon actuel, cela signifie que tous les individus ont les mêmes droits (se marier, adopter, avoir recours à la procréation médicalement assistée, etc.). Si l'égalité des droits consiste à légaliser et promouvoir la privation de père ou mère à des enfants, nous pouvons être résolument inquiets.

Mais les « droits » doivent-ils être égaux pour tout le monde ? Est-il choquant que la femme enceinte de huit mois ait droit à beaucoup plus d'égards qu'un autre voyageur dans un transport en commun ? Est-il choquant que la mère de famille venant d'accoucher ait davantage de droits au repos que son mari ? En réalité, cette demande d'égalité *des* droits n'a rien à voir avec ce qui est invoqué dans les déclarations des droits de l'homme, à savoir l'égalité *en* droits : « *Tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits* » (c'est-à-dire, ils ont tous droit à un traitement équitable par les autorités).

Une chose est d'affirmer que les différentes voies professionnelles peuvent être choisies de façon égale par les hommes et les femmes, autre chose est de promouvoir la déconstruction de l'altérité sexuelle et la reconstruction d'un individu à la sexualité flexible et malléable ; ceci se ferait nécessairement au mépris des blessures infligées aux enfants par de telles expériences déjà connues.

Finalement, cette égalité des droits est l'exact contraire de la complémentarité homme/femme, inscrite dans notre nature sexuée, que de nombreuses cultures, dont la culture occidentale, valorisent depuis des siècles.

2. Adam et Narcisse. Déconstruire la déconstruction

Que se cache-t-il derrière ce mélange de sociologie et de biologie, et ce discours sur l'égalité des droits ? On y reconnaît aisément l'expression d'une politique libertaire prétendant donner à l'homme affranchi de toute oppression un corps nouveau, exonéré des fatalités du sexe en même temps que de celle du travail et – pourquoi pas ? – de l'âge, voire de la mort. Cette promesse se trouvait déjà inscrite dans les théories d'Herbert Marcuse : après avoir rejeté « *l'ordre oppressif de la sexualité reproductive, ... la transformation de l'étendue des relations libidineuses conduirait à la désintégration des institutions, et particulièrement de la famille monogamique patriarcale*²² ». Corps « orphique et narcissique », corps d'ange et d'androgynie. La prétendue libération du corps est une aspiration à être affranchi de son corps qui apparaît comme un ultime obstacle à la liberté. Libéré de son sexe, de son poids, de sa mortalité... Que n'est-on libéré de sa naissance !

L'anthropologie biblique, qui a historiquement fondé la liberté et l'égalité en dignité des personnes (même si cela a été oublié dans l'actuel mouvement de sécularisation), est biffée par ce mythe du corps androgynie et malléable. En effet, elle ne conçoit pas l'identité humaine en dehors d'une ouverture à l'altérité la plus radicale, notamment l'altérité sexuelle. On en donnera ici brièvement une illustration à partir du récit fondateur de la *Genèse*.

Au chapitre 1, il est écrit : « *Dieu créa l'homme* (en hébreu, adam) *à son image ; à l'image de Dieu, il le créa ; mâle (zakar) et femelle (nequebah) il les créa* » (verset 27) ; cette affirmation, loin de postuler une androgynie primitive dont la séparation sexuelle serait le châtiment, pose une différence sexuée originelle, constitutive comme telle de la dignité de chacun d'eux.

Au chapitre 2, on lit que Dieu crée toutes les espèces d'êtres vivants, les amène à l'homme pour que celui-ci les nomme. Le premier homme, ce faisant, domine tout être vivant, mais ne trouve « *aucune aide qui lui soit assortie* » (verset 20). Alors Dieu façonne la femme en plongeant l'homme dans l'inconscience et celui-ci peut s'écrier : « *Voici cette fois l'os de mes os et la chair de ma chair ; celle-ci, on l'appellera femme (isha) car c'est de l'homme (ish) qu'elle a été prise* » (verset 23). Ainsi, la première parole que nous entendons de l'homme concerne la femme. Davantage : l'homme qualifie la femme sans pouvoir la nommer comme distincte de lui ; c'est précisément celle qui lui échappe qui pourra lui être assortie, à tel point que c'est en articulant le nom de la femme (*isha*) que l'homme, pour la première fois, fait entendre son nom propre (*ish*) ! La racine commune des deux termes en hébreu exprime parfaitement cette communion dans la distance.

Ce même texte s'achève en soulignant que l'homme « *quittera son père et sa mère et il s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair* » (2, 24). Avec l'idée de cette « *seule chair* » se profile la personnalité de l'enfant, être nouveau et singulier qui résultera de l'union des deux altérités premières.

Cependant, il faut dire davantage en suivant l'épître de saint Paul aux Galates. « *Il n'y a plus ni Juif ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni l'homme libre ; il n'y pas plus l'homme et la femme, car vous tous, vous n'êtes qu'un en Jésus-Christ* » (chapitre 3, verset 28). Loin de mettre en cause l'altérité sexuelle de l'humanité

créée, Paul l'inscrit sur l'horizon eschatologique où aucune différence ne vaut pour ultime séparation et où, bien plutôt, toutes les différences sont placées sur le chemin de leur véritable signification et de leur possible accomplissement : le Christ qui est chiffre de l'unité en marche vers le Royaume.

De l'amour entre l'homme et la femme ainsi conçu et de l'union des sexes qui en forme une expression privilégiée, naît un nouvel enfant de Dieu présentant des caractéristiques singulières, différent de tous ceux qui l'ont précédé et irréductible à la projection des désirs de ceux qui l'auront engendré. Gommer la différence des sexes ne peut donc que nier l'altérité fondatrice et ainsi à méconnaître la singularité de chacun.

Loin d'être appelés à l'autosuffisance, l'homme et la femme s'accomplissent dans le lien qui les attache. La distinction des sexes n'est pas cette fatalité qui nous contraindrait à devenir et à rester dépendant de l'autre, celui dont notre corps porte l'empreinte, mais elle nous ordonne à l'amour, au don de soi. Ce qui est essentiel dans l'union des sexes c'est l'amour échangé : l'alliance entre l'homme et la femme renvoie à l'alliance entre Dieu et son peuple. Ce point, constitutif de la foi judéo-chrétienne, est enrichi dans l'enseignement de saint Paul : l'union de l'homme et de la femme est à l'image de l'amour entre le Christ et l'Église ; elle se caractérise par le don de soi qui peut aller jusqu'à donner sa vie (cf. *Épître aux Éphésiens* 5, 25).

La sexualité qui constitue l'humain à l'image de Dieu, Amour incréé, est pour les chrétiens à la fois relativisée et portée à sa vérité. Aussi l'expression « procréation » sonne-t-elle tout à fait juste pour illustrer cette signification de la sexualité ; elle vaut infiniment mieux que « reproduction » (et *a fortiori* que la vulgaire « faire un enfant »). La vie humaine, en effet, se donne ou se transmet, elle ne se reproduit pas. C'est en se donnant qu'on se réalise, non en désirant être indépendant ou en dessinant sa propre image, en façonnant sa propre statue. Rêve narcissique : si Narcisse voyait son corps en un miroir, il y verrait l'empreinte de l'autre.

III - QUELLE ÉDUCATION SEXUELLE ?

Quels sont les enjeux éducatifs suscités par dans l'idéologie de l'indifférenciation et ses développements ? En même temps, quelle conception de la sexualité souhaitons-nous promouvoir auprès des enfants et des adolescents ? Nous tentons de répondre maintenant à ces questions en relevant certaines pratiques pédagogiques élues dans des milieux catholiques. Mais d'abord rappelons les options qui ont été prises par l'administration de l'Éducation Nationale dans ce domaine.

1. Une éducation à la sexualité

Depuis une vingtaine d'années, le ministère de l'Éducation fait la promotion de « l'éducation à la sexualité », privilégiant ainsi une expression nouvelle, succédant à celles d'« éducation sexuelle » ou d'« information sur la sexualité » (ce glissement sémantique n'est pas anodin).

En 1996, la prévention contre le sida donne à l'administration l'occasion de s'immiscer dans l'intime de l'éducation. Est publiée une circulaire affirmant que « *les objectifs [de l'éducation à la sexualité] sont de prévenir les comportements à risques, mais surtout de faire évoluer les attitudes de fond qui sont à l'origine de ces comportements et de contribuer à l'épanouissement personnel*²³ » (cet épanouissement, on ne sait pas bien pourquoi c'est à l'École de s'en occuper). On y voit aussi poindre les futures orientations centrées sur les aspects sociologiques : dans les cours de biologie au collège, les thèmes relatifs à la reproduction et à la contraception seront abordés avec « *leurs implications humaines* » et « *des séquences d'éducation à la sexualité* » seront programmées.

En 2001, le ministre de l'Éducation impose une formation obligatoire aux différentes techniques

de contraception : pour cela, « *l'éducation à la sexualité... offre un cadre pédagogique approprié. Entendue comme une éducation à la responsabilité, à la vie affective, mais aussi au respect de l'autre, à l'égalité entre garçons et filles et à l'acceptation des différences, l'éducation à la sexualité a désormais pleinement sa place à l'école.* » En 2003, une circulaire maintient l'impérieuse nécessité de l'« *éducation à la sexualité* », qui est « *essentielle pour l'éducation du citoyen* ». C'est toujours la composante hygiéniste qui prime : l'objectif est d'éviter les grossesses et les MST. Quant aux parents, ils sont certes mentionnés, mais ils sont clairement considérés comme éléments extérieurs qu'il convient seulement de ne pas heurter.

Récemment « *l'éducation à la sexualité* » s'est vue dotée de nouveaux principes. Ainsi, à partir de septembre 2015, l'enseignement moral et civique, obligatoire, doit intégrer parmi les « *connaissances* » à acquérir (dès l'âge de six ans) la *non-discrimination*, la lutte contre *l'homophobie*, la *sensibilisation aux préjugés*... Le ministère se donne désormais comme mission de former la mentalité des élèves. Il s'agit de les arracher aux pesanteurs familiales pour en faire de bons citoyens, « *respectueux de l'égalité des droits*²⁴ », et de propager l'idée selon laquelle les élèves dès le plus jeune âge doivent pouvoir exprimer librement leur genre et leur sexualité (aucune pratique ne devant être découragée « *si l'on est protégé*²⁵ »).

2. Éducation affective et sexuelle : une pédagogie d'inspiration catholique

Face à cette pratique de « *l'éducation à la sexualité* » basée sur la consommation ou la négociation entre deux partenaires, il est salutaire de faire retentir une parole alternative comme celle dont le christianisme est dépositaire. On fera certes valoir que l'éducation affective et sexuelle est nécessaire pour que l'adolescent devienne adulte, mais on rappellera aussitôt que la responsabilité de l'éducation revient aux parents et par extension à ceux qu'ils délèguent.

Le souci et la promotion de cette éducation, il faut non moins le rappeler, s'est d'abord concrétisée dans les milieux catholiques. À partir des années 1970, sous l'impulsion de prêtres visionnaires²⁶, ont été mises en place des formations pour les futurs adultes souhaitant s'engager dans ce domaine. En 1970, Paul VI, dans son célèbre discours aux Équipes Notre-Dame, rappelait que le mariage, outre sa dimension procréative, avait une signification unitive, que l'amour humain est « bon » dès l'origine et que, s'il est déformé par le péché, il trouve sa libération dans le Christ. Une telle culture de l'éducation affective et sexuelle a été diffusée dans des camps de vacances et dans l'école catholique, essentiellement lors de cours d'instruction religieuse (ce type de formation était alors dispensé en général vers l'âge de 13 ou 14 ans).

Dans cet esprit, une des meilleures approches consiste à parler de la beauté du mariage – celle du sacrement, mais aussi de la réalité de l'union charnelle. Il s'agit de suggérer aux élèves que la sexualité est belle, que l'acte sexuel lui-même est beau, qu'il a été voulu par Dieu créateur et qu'il ouvre sur la transcendance, au don de soi, au dépassement absolu, à la manifestation de la toute-puissance divine qui appelle à la procréation.

Depuis un quart de siècle, certains éducateurs chrétiens poursuivent cette mission en se réappropriant la lumineuse doctrine de la théologie du corps de Jean-Paul II²⁷. Le saint pape rappelle que l'homme est créé avec un *corps* sexué et un *esprit*, sous la mouvance de l'Esprit Saint ; que face aux tensions, il est tenté soit de rejeter le corps, soit de rejeter l'esprit ; qu'un chrétien doit essayer de maintenir un équilibre – certes toujours précaire et inachevé – entre ces deux dimensions de son être. Malgré le péché originel, le plan de Dieu sur la sexualité reste présent dans le cœur de l'homme à la manière d'un écho lointain. Grâce à l'œuvre rédemptrice du Christ qui sauve les corps et les âmes, l'acte sexuel des époux comporte une dimension mystique et peut ouvrir à la sainteté.

L'égalité dignité de tous les enfants de Dieu, qui est à l'origine du concept moderne d'égalité entre

l'homme et de la femme, ne se réduit pas à une égalité de type comptable ou réglementaire. Vouloir minimiser les différences entre l'homme et la femme ne conduit pas à une mixité équilibrée, mais introduit le couple dans le champ du rapport de force.

À défaut de pouvoir toujours présenter cette doctrine de but en blanc aux adolescents d'aujourd'hui, des éducateurs qui en vivent pourront laisser transparaître dans leur discours la beauté de l'accomplissement de la sexualité dans l'amour (il faut noter que la non-mixité des groupes d'élèves pourra être alors utile).

Un autre élément se trouve désormais mieux pris en compte dans la pédagogie d'inspiration catholique : la présence de l'homme au foyer familial et à son épouse est présentée comme étant cruciale ; elle permet en particulier une rupture du lien fusionnel mère-enfant (même si un enfant se retrouve sans père, la référence masculine est nécessaire).

Mais, comment faire valoriser cette vision de la sexualité orientée vers l'amour ? Dans l'enseignement public, une action pourrait être menée sous le contrôle des parents dans le cadre du temps périscolaire. Dans l'enseignement catholique, cette éducation affective et sexuelle devrait être proposée, en vertu du caractère propre des établissements, dans les cours suivis par tous (ceux de culture religieuse en particulier), par exemple en invitant des intervenants extérieurs qui défendent l'idée d'une retenue dans les rapports garçons/filles ainsi que le respect de la personne humaine dès la conception. Bien sûr, dans les deux cas, il convient de prévenir les parents du contenu de ces formations de façon à ce qu'ils puissent en discuter ensuite avec leurs enfants.

CONCLUSIONS

Nous nous sommes efforcés dans les lignes précédentes de mettre au jour les différents aspects de l'idéologie de l'indifférenciation sexuelle aujourd'hui véhiculée par nos administrations et qui imprègne en grande part le monde médiatique. Elle se manifeste par des textes juridiques qui distillent un doute dans tous les rouages de la société sur la complémentarité homme/femme, et aussi par des actions multiples dans le milieu éducatif dès le plus jeune âge, par exemple la nécessité absolue de la lutte contre l'homophobie (avec par voie de conséquence l'interdiction de tout discours affirmant que l'enfant doit pouvoir bénéficier de l'altérité sexuelle de ses parents) ou les nombreuses initiatives de promotion de l'égalité des droits.

Pour terminer, notons-le : dans les cosmogonies indienne et chinoise, les dieux créent des différenciations par classes sociales (lesquelles ont tendance à devenir *ipso facto* intangibles comme les castes indiennes), alors que la cosmogonie judéo-chrétienne indique que la première différenciation est sexuelle. Que nous soyons créés non pas « laboureur et guerrier », mais « homme et femme », cela traduit l'importance et l'épaisseur d'un lien originel. L'alliance entre l'homme et la femme est première, elle est fondatrice d'éducation, de transmission et de société.

Seule la différence permet la relation et marque l'existence d'un *autre*. Elle est source d'une complémentarité qui suscite l'amitié et l'amour, et rend la société possible. Dénier la complémentarité revient à récuser la relation et le vivre-ensemble. La complémentarité vécue tisse l'incomplétude et la finitude qui fondent la condition humaine ; l'incomplétude est à la croisée des manques qui font le vécu humain de la sexualité et de la mort. Laisser croire que nous pouvons vivre et grandir en étant soustraits à la complémentarité et à l'incomplétude, c'est nourrir l'imposture de la toute-puissance et élever des enfants dans un monde fictif.

Il convient de rappeler sans cesse que la relation parentale s'enrichit du contraste des différences, en premier lieu de la différence des sexes. L'altérité la plus grande est aussi le gage de l'union la plus forte. Le mariage est le signe que cette altérité est cruciale pour la société. Sans pour autant soutenir que la valeur du mariage tient seulement au fait d'être signe de l'Alliance divine, les chrétiens enrichissent les affirmations précédentes par la conviction que la plus haute altérité s'est manifestée pour eux dans l'Incarnation, lorsque le Tout-Autre est devenu l'un de nous. Ce mystère, qui reflète en ce monde celui par lequel le Fils, l'Unique engendré, se reçoit du Père, fonde l'espérance chrétienne selon laquelle l'homme et la femme, à travers leur complémentarité, sont capables de donner vie à des enfants de Dieu.

Bibliographie sommaire

- Sylviane AGACINSKI, *Politique des sexes*, Seuil, Paris, 1998.
- Laure BERENI et al, *Introduction aux études sur le genre*, Éd. de Boeck, Bruxelles, 2012.
- Judith BUTLER dans *Défaire le genre*, Éditions Amsterdam, Paris, 2006.
- COLLECTIF (Rémi Brague, Jean-Noël Dumont, Michel Boyancé, etc.), *L'éducation à l'âge du « gender »*, Salvator, Paris, 2013.
- Christine DELPHY, *L'Ennemi principal*, 1. *Économie politique du patriarcat* ; 2. *Penser le genre*, Éditions Syllepse, Paris, 2001 et 2002.
- Didier ÉRIBON (dir.), *Dictionnaire des cultures gay et lesbienne*, Larousse, Paris, 2003.
- Anne FAUSTO-STERLING, *Corps en tout genre. La dualité des sexes à l'épreuve de la science*, La Découverte, Paris, 2012.
- Geneviève FRAISSE, *À côté du genre. Sexe et philosophie de l'égalité*, Le Bord de l'eau, Paris, 2010.
- JEAN-PAUL II, *Homme et Femme il les créa*, Le Cerf, Paris, 1984.
- Xavier LACROIX, *Le corps retrouvé : donner la vie, c'est la recevoir*, Bayard, Paris, 2012.
- Margaret MEAD, *L'un et l'autre sexe. Les rôles d'homme et de femme dans la société*, Paris, Denoël-Gonthier, 1966.
- Denis SONET et al., *Ce Dieu dont le couple est l'image*, Le Livre Ouvert, 2007.
- Xavier THÉVENOT, *Homosexualités masculines et morale chrétienne*, 1985, réédition Le Cerf, Paris, 2006.
- Karol WOJTYLA, *Amour et responsabilité*, Stock, Paris, 1978.

Annexe 1. « Quelques éléments sur la notion de genre »

Il s'avère que la notion de genre est un fourre-tout utilisé de façon variée. Donnons tout d'abord quelques éléments historiques concernant son emploi aux États-Unis en reprenant des éléments donnés dans une note diffusée par la Conférence des évêques de France²⁸.

[Dans les années 1950, des médecins] travaillant sur des cas de trouble du développement sexuel chez des enfants, appelé alors hermaphrodisme, proposent de distinguer le sexe biologique de l'identité sexuelle et définissent alors le *gender* comme un terme plutôt psychologique et culturel que biologique ; il serait « *la somme de masculinité ou de féminité trouvée dans une personne* » [et devient] un outil permettant d'élaborer des critères de réassignation de sexe.

Le terme *gender* est ensuite repris, dans le monde anglo-saxon, dans les années 1970-1990, dans le cadre de la troisième vague du féminisme qui dénonce toutes les violences faites aux femmes (viol, prostitution, pornographie) et lutte pour l'égalité et le respect des femmes. Ce mouvement rejette la domination masculine, sans pour autant refuser la distinction des sexes. Les *gender studies* deviennent un outil d'analyse des rôles sociaux, un instrument de description des inégalités entre hommes et femmes. Les minorités homosexuelles expriment à leur tour les souffrances entraînées par certains préjugés... Le *gender* devient un outil de lutte contre la norme hétérosexuelle dominante...

[Depuis les années 1990, la donne change ; ainsi,] Judith Butler écrit que l'identité de genre est entièrement construite, choisie, définie en relation avec un groupe social. C'est une construction malléable : « *Le genre dépend de la manière dont nous nous percevons et croyons penser et agir comme femmes et hommes, en vertu de la structure sociale et non de nos différences biologiques* ».

En France, les études de genre peuvent concerner l'analyse des différences de parcours professionnels ou la répartition des rôles sociaux (tâches ménagères, responsabilité politiques, etc.). Mais le terme de genre est surtout utilisé afin d'opérer une distinction entre la dimension biologique et la

dimension psychologique et sociale de la sexualité de la personne. Il sert à désigner la dimension sociale du masculin et du féminin. C'est aussi un instrument politique pour lutter contre les discriminations et pour affirmer que tout comportement sexuel est légitime puisqu'il est le fruit d'expériences sociales.

Annexe 2. « Sur le “transsexualisme” »

La question du travestissement (qui peut être passager ou périodique) doit être mise à part : il s'agit seulement d'utiliser un habillement et une parure habituellement portés par le sexe opposé et éventuellement des hormones pour modifier le volume des seins et la voix.

i) Le « transsexualisme », quant à lui, correspond pour un homme à la volonté d'apparaître similaire à une femme et inversement. Il peut y avoir ou non une attirance affective vis-à-vis de personnes de même sexe biologique. On distingue différents degrés.

Au sens large, le « transsexualisme » correspond à un homme convaincu (en dépit de son sexe biologique mâle) de se sentir comme femme et s'identifiant comme telle, ou bien à une femme convaincue (en dépit de son sexe biologique féminin) de se sentir comme homme et s'identifiant comme tel, avec dans les deux cas le désir de modifier son corps de façon importante (hormones) pour ressembler au genre ressenti sans nécessairement aller jusqu'à la chirurgie.

Au sens strict, le « transsexualisme » traduit une radicale modification chirurgicale des organes génitaux ; par exemple, suppression du pénis et des bourses et reconstruction d'un vagin pour des hommes, ou suppression de l'utérus, du vagin et des ovaires et reconstruction d'un pénis et des bourses chez la femme (cette deuxième situation aboutit généralement à des résultats médiocres).

ii) Dans certains cas, la personne transsexuelle peut avoir un désir profond de changement d'état civil (prénom et genre). Se pose alors la question juridique de savoir si et à quelles conditions une personne peut obtenir la rectification de la mention de son sexe figurant sur les registres de l'état civil.

Initialement, la jurisprudence française avait refusé cette rectification, mais, à la suite d'une intervention de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la Cour de Cassation a admis que celle-ci pourrait être obtenue, dès lors que plusieurs conditions se trouvaient remplies dont « *un traitement médico-chirurgical, subi dans un but thérapeutique* » (11 décembre 1992). Même si la formulation de ces conditions a quelque peu évolué dans des arrêts plus récents, des conditions assez strictes restent posées : « *Pour justifier une demande de rectification de la mention du sexe figurant dans un acte de naissance, la personne doit établir, au regard de ce qui est communément admis par la communauté scientifique, la réalité du syndrome transsexuel dont elle est atteinte ainsi que le caractère irréversible de la transformation de son apparence* » (13 février 2013). Ainsi, ni un simple traitement hormonal ni un seul comportement social ne permettent d'obtenir la rectification demandée, faute d'irréversibilité de la transformation de l'apparence de la personne.

Il faut noter qu'en Allemagne, la jurisprudence est beaucoup plus souple : l'exigence « *de la preuve de la stabilité et de l'irréversibilité du sentiment et de la vie transsexuels* » a été jugée trop contraignante par le Tribunal constitutionnel en 2011. La jurisprudence estime que la durée et l'irréversibilité du sexe ressenti chez les transsexuels ne se détermine pas avec les résultats extérieurs obtenus suite à l'opération de changement de sexe, mais aux conséquences de celle-ci sur leur vie. Le juge doit désormais apprécier ces critères sans exiger d'expertise médicale.

iii) Un important mouvement dans le milieu politique se dessine afin de modifier la loi française dans ce sens (cf. l'avis du Comité national consultatif des Droits de l'Homme de juin 2013).

L'importance accordée par le milieu politique, notamment au Parlement Européen, à ces questions montre bien la puissance des groupes de pression qui veulent faire du transsexualisme un instrument de la « déconstruction culturelle » que nous avons évoquée.

Notes

¹ La question des sexualités « différentes » aurait pu être abordée avec une approche psychologique/psychanalytique, mais cela aurait constitué un dossier à part entière tant le sujet est délicat et les situations variées.

² Il a été refusé grâce à un texte affirmant que « *les politiques relatives à la santé et aux droits sexuels et génésiques et à l'éducation sexuelle* » sont du ressort des États.

³ Voir avis du Comité national consultatif des Droits de l'Homme (CNCDH) du 26 juin 2014, qui reprend une définition venant du rapport du haut-commissaire aux Droits de l'Homme des Nations-Unies de novembre 2011. Il y est dit que l'identité de genre est distincte de l'orientation sexuelle.

⁴ Cette résolution (n'ayant pas de caractère contraignant dans un premier temps) est dans la ligne de la résolution européenne votée le 24 mai 2012 ; le terme « *homophobie* » y revient seize fois. Par ailleurs, on relève dans le rapport de Michel Teychené (remis officiellement au ministre le 11 juillet 2013) que « [pour] *lutter contre l'homophobie*, [il faut valoriser] *des représentations positives des LGBT en assurant une meilleure visibilité de l'homosexualité et de la transsexualité à l'École* ». Et selon le CNCDH dans son avis du 26 juin 2014, « *L'ouverture du mariage aux homosexuels procédait d'une lutte contre toutes les formes de discrimination... Les polémiques associées à ce débat auraient particulièrement fragilisé... les actions quotidiennes de lutte contre l'homophobie.* » Le terme « homophobie » a été introduit dans la langue française il y a trente-cinq ans par quelques romanciers et essayistes, puis des associations militantes en ont fait une intense promotion ; il s'est imposé dans les textes administratifs depuis quinze ans.

⁵ Un puissant lobby a réussi à imposer une « *Journée internationale de la lutte contre l'homophobie* » (le 17 mai), qui donne lieu à la promotion de l'adoption par les couples de personnes de même sexe (le 17 mai 2013 a d'ailleurs été choisi pour la promulgation de la loi sur le mariage et l'adoption pour les personnes de même sexe).

⁶ Principe censé structurer l'organisation européenne ; cf. Charte européenne des Droits de l'Homme, article 9 : « *Le droit de se marier et le droit de fonder une famille sont garantis selon les lois nationales qui en régissent l'exercice* ».

⁷ Loi sur la refondation de l'école (2013), Annexe : Formation initiale et permanente des enseignants.

⁸ Pascal Nouvel, *Le futur de la procréation*, Notes de l'Institut Diderot, Université Paris 7, (2011). Ce texte insiste sur les points saillants de l'omni-procréation et en souligne les difficultés et ambiguïtés ; il cite quatre articles scientifiques, dont celui de J.M. Deng et al. « *Generation of viable male and female mice from two fathers* », *Biology of Reproduction*, t. 84 (2011), p. 613, où les auteurs décrivent comment, en partant d'une base d'embryons déjà existants et par différentes techniques de travail sur la différenciation cellulaire, ils sont parvenus à grouper dans un même embryon un chromosome X et un chromosome Y issus de deux mâles différents ; mais le point de départ est un embryon.

⁹ Cf. le site www.isna.org/faq/what_is_intersex de cette association regroupant des parents d'enfants intersexués, qui désirait initialement mettre un terme à la chirurgie génitale pratiquée dès la naissance par les médecins. Depuis 1995, face à l'incompréhension des médecins, ce mouvement est devenu plus proche des mouvements féministe et LGBTI.

¹⁰ M. Blackless, A. Fausto-Sterling et al., « *How Sexually Dimorphic Are We? Review and Synthesis* », *American Journal of Human Biology*, 12 (2000), p.151. Dans l'abstract de l'article, il est écrit : « *The belief that Homo sapiens is absolutely dimorphic with the respect to sex chromosome composition, gonadal structure, hormone levels [...] derives from the platonic ideal that for each sex there is a single, universally correct developmental pathway and outcome* ». On voit la visée philosophique derrière l'approche scientifique.

¹¹ Voir note suivante. Les cas de forte ambiguïté sexuelle ne dépassent pas la proportion de 1/40 000, l'indétermination du sexe à la naissance est une exception rarissime.

¹² Exemple d'une situation particulière, l'hyperplasie congénitale des surrénales, affection génétique autosomique récessive, peut être correctement traitée par l'association d'interventions chirurgicales et d'un traitement médical. Celui-ci s'impose en raison des troubles endocriniens et métaboliques associés. Nombre de spécialistes ne reconnaissent pas cette affection comme un cas d'intersexualité. C'est pourtant une des situations d'ambiguïté sexuelle les plus fréquentes à la naissance, avec une dissociation entre sexe génétique et sexe anatomique. Autre situation particulière : le syndrome de Klinefelter qui, à l'inverse, ne pose, en général, aucun problème à la naissance. C'est un garçon et le diagnostic sera fait chez un homme adulte, souvent en couple, qui consulte pour stérilité. Le

bilan génétique révèle qu'il a un chromosome Y et deux chromosomes X au lieu d'un. Il y a une dissociation entre la présence d'un chromosome Y et des testicules non fonctionnels, mais si le syndrome de Klinefelter est parfois compris comme une intersexualité, c'est peut-être en raison d'une gynécomastie plus ou moins marquée. On pourrait citer de la même façon le syndrome de Turner, dans lequel il n'y a qu'un chromosome X et pas d'autre chromosome sexuel. Il s'agit de filles qui s'avèrent impubères et stériles. Dans ces deux cas d'anomalies chromosomiques, un faisceau de dysmorphies associées démontrent qu'il s'agit d'un désordre dépassant les seuls caractères sexuels. Autre situation encore : le « testicule féminisant » ne présente aucune ambiguïté à la naissance, mais l'absence de puberté fait découvrir que cette « fille » possède un chromosome Y et, nichés dans l'abdomen, des testicules dont les hormones n'ont aucun effet masculinisant. Il y a donc une dissociation entre le sexe génétique et gonadique d'une part et le sexe anatomique d'autre part. Quant aux cas d'hypospadias (urètre mal positionné sur la face inférieure de la verge), ils relèvent davantage d'une anomalie urinaire que génitale. Les cryptorchidies (ou ectopies testiculaires) sont fréquentes et le plus souvent isolées. Ces deux dernières situations relèvent de traitements chirurgicaux et n'ont pas de conséquences sur l'orientation sexuelle des personnes. Enfin, on ne peut passer sous silence que de nombreux syndromes malformatifs congénitaux comportent des anomalies génitales allant jusqu'à l'ambiguïté sexuelle. Ce fait souligne que « l'intersexe » est un véritable « fourre-tout » où chaque situation ne doit pas être isolée d'autres constatations au terme d'un examen clinique approfondi.

¹³ Voir son livre *À côté du genre : sexe et philosophie de l'égalité*, Bord de l'Eau, Paris, 2010. Elle y affirme : « Si on s'en tenait à ce que la "différence des sexes" est une catégorie vide ? Alors, on se situerait "à côté du genre", à côté des affaires de définition et d'identité, pour établir le repérage des lieux où sont pensés les sexes, dans leur tension, leur décalage, leur disparité ». Voir aussi Judith Butler, *Défaire le genre*, Editions Amsterdam, Paris, 2006, où un chapitre est intitulé « La fin de la différence sexuelle ». Pour elle, le concept de différence sexuelle est non pertinent, c'est une « question irrésolue ». Également Christine Delphy, *L'ennemi principal. 1, Penser le genre*, Syllepse, Paris, 2001, ou encore Laure Bereni, pour qui il est légitime de prendre pour objet d'étude « la construction sociale du sexe dit biologique et la dichotomie entre mâles et femelles ».

¹⁴ Site promu par le Ministère de l'Éducation. Cf. //ligneazur.org/sante-sexuelle/situations-individuelles-multiples (présente pendant deux ans, la mention de la deuxième possibilité a disparu à partir de avril 2014).

¹⁵ Phrase du manuel Hachette reprenant une citation du *Manuel de sexologie* de Patrice Lopes (2007).

¹⁶ Par exemple, dans la loi sur la *Refondation de l'école* sont mentionnés « les stéréotypes comme ceux liés au genre ». Dans le rapport « Lutter contre les stéréotypes filles-garçons », écrit sous l'égide du Commissariat général à la Stratégie et à la Prospective (janvier 2014), l'expression « stéréotypes de genre » est utilisée à satiété sans être définie. Elle revient aussi dans les documents officiels de l'Éducation nationale, par exemple dans le rapport « Féminin-masculin dans les nouveaux programmes de SVT en classe de 1^{ère} », publié par l'Académie de Rouen, ou dans le rapport « Discriminations LGBT-phobes à l'école, état des lieux et recommandations » de M. Teychenné, remis au ministre de l'Éducation en juillet 2013. Ici aussi, l'expression n'est pas définie ; il faut seulement savoir s'en départir.

¹⁷ Dans un texte législatif, il est dit que l'on désire « porter à la connaissance du public les recherches sur la construction des rôles sexuels » (loi sur « L'égalité réelle entre les femmes et les hommes », votée en juin 2014).

¹⁸ Propos repris dans le rapport « Éduquer contre l'homophobie dès l'école primaire », remis aux enseignants par le syndicat SNUIPP, le plus puissant du primaire, à l'été 2013. Voir aussi le texte issu de la « Convention pour l'égalité réelle », organisée par le parti socialiste en 2011 : « L'éducation permettra de déconstruire les préjugés de genre, sexistes, et de lutter contre les violences et discriminations qu'ils engendrent. Nous formerons tous les acteurs éducatifs à la question de l'éducation aux rapports entre les sexes, à partir d'un travail sur les stéréotypes et les assignations de genre. Pour tous les élèves, de la classe de CP à la terminale, et tous les ans, six heures d'éducation à la sexualité, à l'égalité et au respect mutuel, seront assurées. »

¹⁹ Ce vocable a été mis à la mode par le philosophe Derrida se réclamant de Heidegger.

²⁰ *L'un et l'autre sexe. Les rôles d'homme et de femme dans la société*, Denoël-Gonthier, Paris, 1966.

²¹ Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, Paris, 1966, p. 51.

²² *Eros et civilisation*, Éditions de Minuit, Paris, 1963, p. 176.

²³ Circulaire signée en avril 1996 par A. Boissinot, directeur de la plus importante direction du Ministère (celle des Lycées et Collèges) de 1995 à 1998 sous les ministères Bayrou puis Allègre (noter qu'en 2004, comme recteur de

l'Académie de Versailles, il accorde à l'association « SOS-homophobie » le premier agrément régional pour intervenir dans les établissements scolaires).

²⁴ Dans le programme officiel publié par le Ministère de l'Éducation le 3 juillet 2014, il est spécifié que l'enseignement moral et civique a « *un contenu spécifique clairement identifié et suppose... l'appropriation des concepts qui l'organisent (autonomie, norme, égalité des droits, citoyenneté, laïcité).* »

²⁵ Ainsi, le ministère recommande le site « ligne Azur » qui, sous prétexte de favoriser le bien-être sexuel, permet l'hébergement de documents faisant la promotion de tous les actes sexuels. Début 2013, une brochure comportant des images fortement pornographiques y était téléchargeable avant d'en être retirée.

²⁶ On mentionnera notamment l'abbé Denis Sonet. Né en 1926, prêtre du diocèse de Troyes, il devient en 1969 aumônier du CLER et lance des sessions de formations pour éducateurs dans le domaine de l'éducation affective et sexuelle. Il écrit tout d'abord des brochures pédagogiques, puis de nombreux petits ouvrages de plus en plus largement diffusés.

²⁷ Voir par exemple *Homme et femme, il les créa*, Le Cerf, Paris, 1984.

²⁸ Note du Service national Famille et Société de février 2014, rédigée en collaboration avec Xavier Lacroix, intitulée « À propos de la *gender theory* ».